Nations Unies S/PRST/2002/23



Conseil de sécurité

Distr. générale
24 juillet 2002
Français
Original: anglais

Déclaration du Président du Conseil économique et social

À la 4585e séance du Conseil de sécurité, tenue le 24 juillet 2002 concernant l'examen par le Conseil de la question intitulée « Admission de nouveaux Membres », le Président a fait la déclaration ci-après au nom du Conseil :

« Le Conseil de sécurité a décidé de recommander à l'Assemblée générale que la Confédération suisse soit admise en tant que Membre de l'Organisation des Nations Unies. Au nom des membres du Conseil de sécurité, je tiens à féliciter la Confédération suisse pour cet événement historique.

Le Conseil constate avec une vive satisfaction l'engagement solennel de la Confédération suisse à défendre les buts et principes inscrits dans la Charte des Nations Unies et à s'acquitter de toutes les obligations qui y figurent.

Nous attendons avec intérêt le jour prochain où la Confédération suisse sera Membre de l'Organisation des Nations Unies et nous nous réjouissons à l'avance de collaborer étroitement avec ses représentants. »

02-49435 (F) 240702 240702